



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses****Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du
Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses**

Berne, 13-17 mars 2017

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapports des groupes de travail informels**Transport de récipients à pression agréés par
le Département des transports des États-Unis
d'Amérique (DOT)****Communication de l'Association européenne
des gaz industriels (EIGA)* ****

1. Lors de la session de septembre 2016 de la Réunion commune, le représentant de l'EIGA a soumis le document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2016/30. Il y était fait le point sur les progrès de la soumission d'une « *demande de réglementation* » visant à inciter les États-Unis d'Amérique à autoriser l'importation temporaire sur leur territoire de certains récipients à pression européens. Comme l'a indiqué le représentant de l'EIGA, de nouvelles informations à ce sujet seront communiquées lors des prochaines Réunions communes.
2. Depuis la réunion de septembre 2016 des progrès ont été réalisés avec la Compressed Gas Association des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer la formulation de cette « *demande de réglementation* ».
3. L'élaboration du texte a pris plus de temps que ce qui était prévu dans le document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2016/30 et l'on s'attend donc à ce qu'il soit soumis au Département des transports des États-Unis d'Amérique dans le courant du premier trimestre de 2017.

* Conformément au projet de programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2016-2017 (ECE/TRANS/2016/28/Add.1 (9.2)).

** Diffusé par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) sous la cote OTIF/RID/RC/2017/14.



4. Une fois cette demande soumise, l'EIGA avisera la Réunion commune et proposera un texte destiné à assurer la réciprocité en permettant que des récipients à pression venant d'Amérique du Nord soient temporairement importés via l'ADR.
-